

Issy les Moulineaux, mai 2007

## **Comment bénéficier des incitations fiscales en toute sécurité ? Sogedev conseille les PME innovantes**

Le Crédit Impôt Recherche (CIR), et le statut Jeune Entreprise Innovante (JEI) sont **de puissants outils de financement pour augmenter la capacité d'investissements des entreprises innovantes en matière de Recherche et Développement** (jusqu'à 50 % des dépenses de R&D remboursées grâce au CIR, exonérations de charges fiscales URSSAF et de d'impôt sur les sociétés grâce au JEI...).

Avec un budget croissant de l'ordre de plus d'un milliard d'euros pour le CIR sur 2007 et 2008, 87 % des entreprises estiment que le CIR depuis 2004 a un réel impact sur l'augmentation des dépenses de R&D.\*

Les dispositifs fiscaux, bien que de plus en plus attractifs, restent cependant peu ou mal utilisés par les entreprises innovantes (seulement 1600 sociétés bénéficiaient du statut JEI fin 2005, tous secteurs confondus), pour plusieurs raisons :

- elles hésitent souvent à les solliciter par crainte de redressement fiscal, n'étant pas certaines de répondre aux critères d'éligibilité des aides, à cause de la complexité d'interprétation de la réglementation en vigueur (incertitude sur la nature des travaux : est-ce de la R&D ou de l'Innovation ?)
- elles considèrent le processus de demande trop long et chronophage, souvent découragées par les lourdeurs administratives (entre 3 à 6 mois entre la demande et l'obtention),
- elles ne sont pas suffisamment informées sur **la nécessité de justifier les dispositifs déclarés**. Ainsi, chaque dispositif mis en œuvre doit faire l'objet d'un dossier de justification **pour chaque exercice de la période d'application** de ce dernier (une entreprise bénéficiant du statut JEI doit, de ce fait, s'assurer chaque année que les travaux de R&D poursuivis répondent toujours aux critères du statut pour ne pas le perdre).

C'est dans ce contexte que les PME innovantes font de plus en plus appel à un conseil spécialisé **pour optimiser et surtout sécuriser les mesures fiscales à mettre en œuvre**. La mise en œuvre des aides est alors confiée à des experts en ingénierie et en fiscalité qui traitent l'intégralité du processus **dans le strict respect de la réglementation fiscale en vigueur** : audit et sélection des projets éligibles, identification des dépenses, rédaction des dossiers de justification, liaison avec les organismes publics et accompagnement en cas de contrôle fiscal pour chaque exercice concerné.

L'externalisation de cette recherche de financement des projets de R&D des PME innovantes comporte un double avantage : minimiser les ressources internes ou pallier le manque d'expertise de ces procédés et prévenir les risques d'éventuelle remise en cause par l'administration fiscale en cas de contrôle.

Sogedev répond au besoin grandissant des PME innovantes de bénéficier d'un conseil pour les aider dans leurs problématiques de financement public. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et particulièrement apprécié par les TPE et PME innovantes pour la qualité de son expertise et sa réactivité. Son modèle économique est uniquement basé sur le succès des dispositifs mis en œuvre, à travers le pourcentage des résultats obtenus.

Thomas Gross se tient à votre disposition pour vous présenter plus amplement l'intérêt pour une PME innovante d'externaliser le financement de ses projets de R&D.

#### A propos de Sogedev :

Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation et le financement du développement international. Sogedev intervient dans des secteurs d'activité très variés tels que les technologies de l'information, les biotechnologies ou encore l'automobile et l'imprimerie. Depuis sa création en 2002, plus de 300 entreprises lui ont accordé leur confiance pour les accompagner dans le financement de leurs projets de développement. Sogedev participe au salon Européen de la Recherche et de l'Innovation du 7 au 9 juin 2007 à Paris Expo, Porte de Versailles.

*\* étude sur l'impact du CIR - Technopolis*